



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 422 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QU'on a imposé la Couronne britannique au peuple québécois en 1763, sans son consentement;

CONSIDÉRANT QUE cette même appartenance à la Couronne britannique a été à nouveau imposée et maintenue lors de la Confédération de 1867 et que rien n'a changé non plus avec le rapatriement de la Constitution canadienne de 1982 que le Québec n'a d'ailleurs jamais signée;

CONSIDÉRANT QUE les choses ont bien changé depuis le XVIII^e, le XIX^e et le XX^e siècle;

CONSIDÉRANT la déclaration du 22 juin 1990 de Robert Bourassa: « Le Canada anglais doit comprendre de façon très claire que, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, le Québec est, aujourd'hui et pour toujours, une société distincte, libre et capable d'assumer son destin et son développement. »;

CONSIDÉRANT QUE le peuple québécois, en ce XXI^e siècle, est dorénavant souverain dans ses décisions par le fait que la démocratie a grandement évolué;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale a un profond respect du processus démocratique et des consultations qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée nationale, par les parlementaires qui y siègent, ne peut ignorer le droit d'interpellation majoritaire des citoyens qu'elle représente;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec d'entreprendre une procédure référendaire pour que le peuple québécois se prononce sur sa volonté ou non de conserver le lien qui l'unit comme sujet de la Couronne britannique.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Sol Zanetti, député de Jean-Lesage

25 mai 2020

Date de signature de l'extrait